



SECTEUR PÉTROGAZIER

Points saillants du forum du CCRC sur le secteur pétrolier et gazier

Le 1^{er} octobre 2019, le CCRC a tenu une table ronde à Calgary à l'intention des présidents de comités d'audit et des directeurs financiers des émetteurs assujettis du secteur pétrolier et gazier canadien.

Animé par **John Gordon**, président du comité d'audit de TORC Oil & Gas Ltd., le forum a pris la forme d'une table ronde sur des sujets qui retiennent l'attention des comités d'audit et des directions.

Enjeux prioritaires

Liquidités et accès à du capital

Il est de plus en plus difficile pour le secteur pétrolier et gazier canadien de gérer les accords de financement consortiaux, dont la prorogation requiert le consentement de plusieurs parties.

Les participants ont indiqué que ces accords sont difficiles à modifier, car ils requièrent une approbation unanime. Pour surmonter cet obstacle, les participants ont partagé leurs bonnes pratiques, notamment celles de tisser de solides relations avec les membres des consortiums et d'assurer une communication en temps opportun des changements proposés et des enjeux éventuels liés aux clauses restrictives des accords.

Évaluations de la dépréciation

Étant donné que le secteur pétrolier et gazier donne des signes de ralentissement, l'attention portée sur les évaluations de la dépréciation augmente. Les participants ont abordé cette question, plus particulièrement en ce qui a trait aux hypothèses utilisées dans les modèles de dépréciation, à l'uniformité et aux prévisions des prix du pétrole et du gaz. Il a été suggéré que l'une des meilleures pratiques les plus importantes est d'achever les modèles de dépréciation au troisième trimestre, ce qui permet de cerner les indicateurs d'une dépréciation éventuelle et de pouvoir en discuter en temps opportun.

Incidences de la réglementation environnementale et des perspectives sociétales

Les sociétés pétrolières et gazières font l'objet d'examen environnementaux de plus en plus rigoureux de la part des gouvernements, des organismes de réglementation et des investisseurs. Plus particulièrement, les investisseurs institutionnels accordent désormais plus d'attention aux informations présentées sur les enjeux environnementaux lorsqu'ils décident d'investir ou non dans un émetteur assujetti. Par conséquent, les émetteurs assujettis sont de plus en plus nombreux à adopter les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques.

De nombreux participants ont noté que les sociétés devraient présenter des informations mieux équilibrées afin de décrire leurs accomplissements, mais aussi les améliorations à apporter. De plus, on s'est entendu pour dire que les juridictions étrangères, comme l'Europe, sont bien en avance sur l'Amérique du Nord en matière d'informations à présenter dans ce domaine.

L'attention des investisseurs est tournée vers les mesures non conformes aux PCGR

De plus en plus d'investisseurs prennent leurs décisions d'investissement en s'appuyant sur des principes comptables

autres que ceux qui sont généralement reconnus (mesures non conformes aux PCGR) utilisés par les sociétés pétrolières et gazières.

Les participants ont souligné qu'il est essentiel que les informations fournies sur les mesures non conformes aux PCGR soient suffisantes pour permettre au lecteur de bien comprendre comment ces mesures sont calculées, ainsi que l'importance du rôle que joue le comité d'audit dans ce domaine.

Rapport d'audit élargi – les questions clés liées à l'audit arrivent au Canada

Les auditeurs de grands émetteurs américains (dont de nombreux grands émetteurs assujettis au Canada cotés dans les deux pays) doivent intégrer une analyse de questions clés liées à l'audit dans leurs rapports d'audit. La déclaration de ces questions clés liées à

l'audit pour les émetteurs assujettis inscrits à la Bourse de Toronto sera obligatoire à compter de 2020. Le Royaume-Uni et d'autres pays ont adopté la déclaration élargie des questions clés liées à l'audit en 2016.

Les questions clés liées à l'audit sont considérées, selon le jugement professionnel de l'auditeur, comme les questions les plus importantes pour l'audit des états financiers. Elles sont des questions signalées au comité d'audit concernant des comptes ou des informations qui ont une incidence considérable sur les états financiers ou qui impliquent un jugement difficile, subjectif ou complexe de l'auditeur.

Les participants ont l'intention de mener des essais entourant les questions clés liées à l'audit avant la date d'entrée en vigueur en 2020.

Nouveautés au CCRC

Systemes de gestion de la qualité

Il est important de mettre davantage l'accent sur les systèmes de gestion de la qualité au niveau des cabinets afin d'améliorer l'uniformité de la qualité de l'audit. Même si la plupart des audits que le CCRC a inspectés ont été réalisés en conformité avec les normes prescrites, les thèmes récurrents de nos inspections de dossiers indiquent la persistance de faiblesses dans les systèmes de gestion de la qualité, d'où un manque de constance dans la réalisation des audits. Pour permettre la réalisation systématique d'audits de grande qualité, il est essentiel que les cabinets mettent en place des politiques et des processus – tant du point de vue des dirigeants que de l'équipe de mission – pour encadrer la gestion des risques et pour faire en sorte que les bonnes personnes soient affectées aux bonnes tâches au bon moment.

En 2018, le CCRC a mis en place une nouvelle méthodologie destinée à évaluer les systèmes actuels de gestion de la qualité de l'audit, en vue d'aider à accélérer leur amélioration. Selon nous, les cabinets, lorsqu'ils mettent davantage l'accent sur de solides systèmes de gestion de la qualité, offrent un meilleur soutien aux équipes de mission afin d'assurer une qualité de l'audit constante. Lorsqu'il évalue les processus d'un cabinet, le CCRC s'attend à ce que celui-ci démontre l'efficacité des processus sous-jacents. Les participants ont échangé sur leurs expériences avec certains critères de systèmes de gestion de la qualité, comme la gestion des ressources par le cabinet, s'agissant de domaines qu'ils souhaitaient explorer en lien direct avec les résultats de la qualité de l'audit.

Le CCRC fera rapport de ses conclusions tirées de son évaluation des systèmes de gestion de la qualité des quatre plus grands cabinets comptables du pays en mars 2020.

Le CCRC aborde la continuité d'exploitation et la fraude

Les récentes débâcles d'entreprises à l'échelle mondiale ont braqué les projecteurs sur les auditeurs et sur la question à savoir si ces derniers réfléchissent suffisamment aux tendances prévisionnelles et aux risques concernant le rendement futur des sociétés ouvertes.

Le CCRC examine la continuité d'exploitation et la fraude – des domaines qui ont une incidence très importante sur le public investisseur. Nous examinons le travail effectué en ce qui a trait à la responsabilité de l'auditeur en matière de fraude et des obligations de divulgation de l'information de la direction à l'égard de la continuité d'exploitation. En ce qui concerne la continuité d'exploitation, nous évaluons aussi avec soin les nouvelles normes proposées dans d'autres pays.

Les participants ont affirmé que les comités d'audit devraient accentuer l'attention stratégique qu'ils portent à la fraude, ils ont également précisé qu'ils aimeraient obtenir des éclaircissements et connaître les bonnes pratiques dans ce domaine.

Sur la scène mondiale

Le CCRC se penche sur l'incidence de l'évolution de plusieurs situations mondiales sur le Canada.

Concentration sur le marché

En raison de la surveillance grandissante des politiciens et des organismes de réglementation dans la foulée de l'effondrement d'entreprises prestigieuses, des changements structureaux aux Quatre Grands cabinets au Royaume-Uni sont envisagés. Au Royaume-Uni, les discussions se poursuivent sur les mesures qui visent à accroître la concurrence dans le cas des audits de grande ampleur et à réduire la possibilité de conflits d'intérêts.

Sélection et nomination de l'auditeur

La rotation obligatoire des auditeurs a été introduite dans des pays comme le Royaume-Uni, où l'on pensait que la rotation pourrait accroître la concurrence entre les cabinets et la qualité de l'audit.

Séparation entre les services d'audit et les autres services

La séparation fonctionnelle ou opérationnelle des services d'audit et des autres services des grands cabinets d'audit est envisagée dans d'autres pays. Alors que les cabinets d'audit à l'échelle mondiale continuent d'explorer cette possibilité, tous sont d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de mettre en place des contrôles internes à l'échelle des cabinets et de mettre davantage l'accent sur les processus et les systèmes de gestion de la qualité, ainsi que sur les principaux intervenants de l'écosystème de l'audit (auditeurs, comités d'audit et équipes de direction).

Gouvernance et culture organisationnelle des cabinets d'audit

Une culture organisationnelle solide fait en sorte que les valeurs de base d'une société demeurent au cœur de tous les aspects de ses activités, en plus de propulser le rendement et de créer de la valeur pour les parties prenantes. Dans le contexte des cabinets d'audit, cette valeur appuie, à terme, la qualité de l'audit.

La saine gouvernance d'entreprise est tout aussi importante que la protection de la valeur pour les parties prenantes. La façon dont les dynamiques culturelles et les bonnes pratiques de gouvernance des cabinets d'audit sont modelées sont envisagées en tant que domaines pouvant permettre d'améliorer la qualité de l'audit.

Merci

Le CCRC tient à remercier tous les participants de leur contribution. Nous encourageons un dialogue permanent, et il nous tarde de poursuivre la discussion sur la qualité de l'audit à l'occasion d'autres événements partout au Canada.

Vous avez une opinion?

Le CCRC veut vous entendre. Communiquez avec nous à l'adresse stakeholderengagement@cpab-ccrc.ca

Pour en apprendre davantage

Rendez-vous sur notre site Internet à l'adresse www.cpab-ccrc.ca et inscrivez-vous à notre liste de diffusion. Suivez-nous sur Twitter — @CPAB-CCRC

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.
© CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2019. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca

